

Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès 11 février 2019 – 19h



Théâtre Paris Villette - 211 avenue Jean Jaurès

Réunion animée par Nicolas Nordman, Délégué du Maire pour le Conseil de quartier Manin-Jaurès

En présence de François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement, Halima JEMNI, 1^{ère} adjointe au Maire en charge de la voirie, des espaces verts et des déplacements, Dan LERT, adjoint au Maire en charge de l'environnement et de la nature en ville, et Mahor CHICHE, adjoint au Maire en charge de la démocratie locale

ORDRE DU JOUR:

- Présentation du projet définitif d'aménagement de la rue Eugène Jumin
- Informations et questions diverses

INTRODUCTION

Valérie DASSONVILLE, co-directrice du Théâtre Paris Villette

Le Théâtre Paris Villette est ravi d'accueillir la réunion du Conseil de quartier Manin-Jaurès. Le théâtre, en tant qu'équipement de proximité, se veut le plus ouvert possible sur le quartier, et l'organisation de cette réunion en son sein y contribue. Le TPV possède deux salles : la salle blanche, d'environ 70 places, qui est notamment destinée aux tous petits publics (à partir de deux ans), et la grande salle, qui peut accueillir 200 personnes.

Plus d'informations sur la programmation : <u>www.theatre-paris-villette.fr</u>

Nicolas NORDMAN, délégué du Maire pour le quartier Manin-Jaurès

À l'ordre du jour de cette réunion publique : le réaménagement de la rue Eugène Jumin, qui est le fruit d'un travail très important, fruit d'une collaboration entre les habitant.e.s, les élu.e.s et les services de la Ville de Paris et de la Mairie du 19^e. Il y aura également un court temps de questions diverses. Par ailleurs, le 19^e arrondissement sera pilote sur la question du tri avec la mise en place de la collecte des biodéchets dans le courant de l'année, notamment avec la Ferme du rail qui est en cours de réalisation sur le tronçon de la petite ceinture qui traverse le quartier. Ces questions seront abordées lors d'une prochaine réunion publique.

François DAGNAUD, Maire du 19^e arrondissement

Il faut d'abord signaler le cadre exceptionnel dans lequel se déroule cette réunion. Le Théâtre Paris Villette est devenu un élément phare de la scène parisienne, ouvert sur son environnement. C'est de ce territoire que s'inspirent les choix de programmation. La soirée est également exceptionnelle puisqu'on présente la version définitive du projet d'aménagement de la rue Jumin. Ce projet est au départ une volonté des habitants, puisqu'il a été proposé puis voté dans le cadre du Budget participatif 2016. La rue Jumin possède un esprit de quartier, quasiment villageois, que les habitant.e.s et les commerçant.e.s contribuent à faire vivre et auquel ils sont attaché.e.s.

Ce projet s'inscrit dans une cohérence d'ensemble, sa force étant de contribuer à reconquérir des espaces publics de qualité. Il est important de déployer ce type de lieux qualitatifs qui permettent un autre rapport à la nature et aux autres. Dans la même logique, la coulée verte allée Darius Milhaud permet de relier le parc de la Villette aux Buttes-Chaumont et la végétalisation de la rue Georges Thill permet de développer des circulations piétonnes, et de

contrebalancer les deux grands axes circulés de l'arrondissement que sont l'avenue de Flandre et l'avenue Jean Jaurès.

Enfin il faut mentionner un autre projet qui verra le jour dans les années à venir, le projet de Cité universelle sur le site de la Marseillaise. Ce lieu proposera une offre sportive et sanitaire, notamment pour les personnes en situation de handicap. Ce projet dit beaucoup de la volonté de la Ville et du 19^e de construire une ville inclusive. Il fera l'objet d'une présentation le 20 mars au lycée d'Alembert.

PRÉSENTATION DU PROJET DÉFINITIF D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE EUGÈNE JUMIN

Halima JEMNI, 1^{ère} adjointe au Maire en charge de la voirie, des espaces verts et des déplacements

Il faut remercier l'association Chez Eugène, qui a proposé le projet, ainsi que les agents de la Direction de la Voirie et des Déplacements, Florence Berthelot et Christophe Lecq, qui ont travaillé dessus. Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais il reste deux choix à faire ce soir, concernant le mobilier et le revêtement. Par ailleurs, le calendrier des travaux est définitif puisqu'il s'inscrit dans le plan de charge de la DVD qui est très chargé. Le phasage n'a pas encore été déterminé complètement, et une attention particulière sera portée aux difficultés que peuvent rencontrer riverains et commerçants.

Florence BERTHELOT, Christophe LECQ et Nicole VIGOUROUX, Direction de la Voirie et des Déplacements

Rappel du diagnostic initial et des objectifs

La rue Eugène Jumin a le statut d'aire piétonne, mais son aménagement n'est pas en cohérence avec ce statut. L'objectif est de l'adapter en jouant sur les matériaux, le mobilier et la végétalisation.

Projet d'aménagement

Chaussée

La chaussée va être rehaussée afin de la remettre à niveau des trottoirs (en laissant 2 centimètres de décalage). Les entrées de rue seront aménagées de manière à ne plus inciter les voitures à passer par la rue : bateau, jardinières plantées pour marquer l'entrée, marquage au sol pour signaler l'aire piétonne, signalisation verticale (sens interdit « sauf livraisons et riverains »).

<u>Trottoirs</u>

Les trottoirs sont dissymétriques : celui côté impair a une largeur d'environ 5 mètre, et côté pair d'environ 3,5 mètres. Il est proposé de créer une bande de 2 mètres sur le plus grand trottoir, qui accueillera du mobilier urbain ainsi que des jardinières plantées. Ces bandes seront matérialisées au sol par un revêtement fait de pavés sciés (alternance de jointures en mortier et de jointures enherbées).

Des séquences seront créées sur ces bandes, alternant des accroches pour vélo, des assises, et des jardinières plantées longues de 10 à 13 mètres réparties tous les 25 mètres.

Végétalisation

Le type de plantation doit être adapté aux réseaux souterrains, notamment d'évacuation des eaux usées : le système racinaire doit être le plus horizontal possible. L'idée principale est d'avoir une palette végétale qui permette des couleurs et des végétaux toute l'année, avec un mélange d'arbustes (cyprès, tamaris, cèdres – 4 à 5 mètres de haut) et de plantes basses (saule à bois rouge, nandina, leycesteria, sauge, abelia, ceanothe, etc.).

Arceaux à vélos

Des arceaux doubles seront installés sur les 200 mètres de linéaire, offrant ainsi une soixantaine d'emplacement tout le long de la rue pour les vélos.

Assises

Le modèle des assises à installer va être soumis au vote de la salle. Elles seront disposées tous les 20 mètres dans la rue. Si jamais elles étaient sources de nuisance elles sont réversibles.

Modèle	Matériau de l'assise	Photos	Commentaire
Davioud	Bois		Solide, facile à entretenir
Porto / Lisbonne	Métal		Avec ou sans dossier
Assises granit	Granit	The state of the s	Facile à poser et enlever ; matériau assez froid.
Cobra	Bois		Modulable, avec ou sans dossier

Vote sur le choix de l'assise : la majorité des personnes présentes vote pour le modèle Davioud.

Revêtement

La réfection du revêtement se fera de façade à façade. L'idée principale est d'utiliser des matériaux plus clairs que l'asphalte classique, dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur. Le choix du revêtement va être soumis à la salle, il faut avoir en tête que lorsque les différents concessionnaires des réseaux souterrains font des travaux, ils ne refont pas forcément le revêtement à l'exacte identique (cela crée des « rustines »).

Le type de revêtement utilisé sera soumis au vote.

Type d'asphalte	Photo	Commentaires
Asphalte grenaillé	Asphalte grenaillé	Le granulat blanc est laissé apparent et éclaircit la teinte de l'asphalte
Asphalte gris clair	Asphalte gris clair	Il tient bien dans le temps, mais l'intervention des concessionnaires peut poser des difficultés de rustines
Asphalte beige	Asphalte beige	Sa teinte peut évoluer dans le temps (vers le jaune ou le vert)

Vote sur le choix du revêtement : la majorité des personnes présentes vote pour la pose de l'asphalte gris clair.

• <u>Devenir des jardinières plantées sur le trottoir côté pair</u>

L'association Chez Eugène propose d'enlever les bacs plantés présents sur ce trottoir, et de réfléchir à un nouvel aménagement.

Calendrier prévisionnel

- ⇒ Les études sont en cours de finalisation pour valider la faisabilité de l'aménagement.
- ⇒ Avril : début des travaux préparatoires (assainissement et concessionnaires)
- ⇒ Mai : début des travaux d'aménagement
- ⇒ Septembre : début des plantations, jusqu'à l'automne.

Questions / remarques de la salle

La rue Jumin va devenir une voie piétonne, cela va poser des soucis avec les trottinettes et les vélos qui n'ont pas de voie dédiée.

Est-ce qu'il a été tenu compte des terrasses de café qui ont tendance à déborder sur le trottoir, rendant difficile le chemin des personnes à mobilité réduite et des personnes malvoyantes ? Par ailleurs ce n'est pas forcément une bonne idée d'installer des bancs, qui vont être occupés en soirée par des personnes buvant de l'alcool ou fumant du cannabis, ce qui engendrerait des nuisances sonores.

Le rehaussement de la chaussée va engendrer la suppression des dos d'âne existants ; en journée ça ne posera pas de problème, mais la nuit les automobilistes ont tendance à accélérer. Est-ce qu'il serait possible d'installer des ralentisseurs très étroits qui imposent de ralentir fortement ?

En ce qui concerne les arbres plantés, est-ce qu'il serait possible de prévoir des arbres fruitiers ?

Est-ce qu'il y aura des poubelles ? L'entretien des espaces verts se fera à quelle fréquence ?

Comment faire pour s'assurer que la rue ne sera réellement pas empruntée par les voitures ? Est-ce qu'on pourrait poser des plots rétractables à l'entrée de la rue ?

Est-ce qu'il serait possible d'enlever les bordures de trottoirs en granit ? Cela permettrait de ralentir la circulation d'une part, et d'avoir une véritable unité esthétique d'autre part.

Qu'est-ce qui est prévu concernant les voitures et camions qui sont garés devant le bar / PMU « Le relais Chaumont » et qui gênent la circulation et l'entrée dans le parking ?

Aujourd'hui les potelets de la rue sont colorés, il y a une forme de fantaisie. Est-ce qu'avec le nouvel aménagement cela restera ?

⇒ François DAGNAUD : Il faut rappeler que nous travaillons à la réalisation d'un projet proposé par les habitants, voté dans le cadre du Budget participatif, et que nous sommes chargés de mettre en œuvre. On

retrouve dans cette présentation le projet tel qu'il a été pensé par les habitants. La présence de commerces très actifs dans la rue Jumin empêche d'interdire complètement la circulation, pour les livraisons et pour les riverains. En revanche, l'idée est d'empêcher les automobilistes de considérer la rue comme une voie de transit, en rehaussant la chaussée, en travaillant l'entrée de rue et le revêtement, en installant une signalétique spécifique, etc. L'installation de plots rétractables est compliquée, coûteuse, et nécessite des frais d'entretien élevés.

Par ailleurs, les trottinettes électriques ne doivent pas circuler sur les trottoirs. La police municipale qui est en projet aura pour rôle de verbaliser afin de contribuer à un meilleur partage de l'espace public.

- ➡ Halima JEMNI: Pour ce qui est des poubelles, nous verrons à la fin de l'aménagement, mais il y en aura, il y en a en moyenne une tous les 50 mètres à Paris. En ce qui concerne les arbres fruitiers, il y a des questions d'entretien, mais on va se renseigner auprès de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.
 Pour l'accès au parking, il se fera par la rue Petit, et le relais se fera auprès des services compétents pour
 - Pour l'accès au parking, il se fera par la rue Petit, et le relais se fera auprès des services compétents pour verbaliser les personnes qui se garent sur les accès.
 - Pour les terrasses des cafés, il y aura des espaces vides entre les jardinières qui pourront accueillir les contre terrasses afin d'éviter d'encombrer le cheminement piéton. Cela étant, au regard du statut de la rue la chaussée sera un espace et les piétons pourront y circuler librement.
 - Pour la question de la fantaisie, ce n'est pas la Ville qui s'occupe de ça, mais il sera possible de repeindre les arceaux à vélos et les bancs.

La présentation du projet d'aménagement, intégrant les plans et les visuels, est disponible <u>sur le site de</u> la Mairie du 19^e arrondissement.

QUESTION DIVERSES

Cela fait quelques années que des SDF habitent à l'angle du quai de la Marne et du quai de la Garonne, il y a peu leurs cabanes ont pris feu. Il y a de gros problèmes d'alcoolisation, la Mairie a été prévenue par courrier mais rien ne change, qu'est-ce que vous allez faire ?

□ L'espace où ces personnes sont installées appartient au parc de la Villette, ce n'est donc pas dans le périmètre d'action de la Mairie. Ces personnes sont parfois depuis longtemps dans la rue, c'est compliqué dans ces cas-là de revenir à un habitat traditionnel. Cela étant, elles sont identifiées par les travailleurs sociaux, les associations qui organisent des maraudes vont les voir, mais on ne peut pas les « enlever », c'est un travail qui nécessite du temps.

Il y a des problèmes de saleté au niveau des conteneurs Trilib situé rue Petit, entre la rue Jumin et la rue d'Hautpoul; lorsqu'ils sont collectés ce n'est pas nettoyé côté trottoir. Il y a par ailleurs des problèmes de circulation des motos et des scooters sur les trottoirs à cet endroit.

⇒ Nous allons transmettre aux services concernés.

Sur le tronçon du boulevard Sérurier entre l'arrêt de tram « Porte de Pantin » et la place du Général Cochet, cela fait près de 16 ans que les arbres n'ont pas été élagués, et les branches tombent sur le trottoir et la piste cyclable. Par ailleurs cela a un impact sur l'éclairage du boulevard.

⇒ Nous allons transmettre aux services concernés.

Bureau des Conseils de quartier 01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85

conseilsdequartier19@paris.fr

5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris

<u>www.mairie19.paris.fr</u>
Facebook : Conseils de quartier du 19^e

Twitter: monquartier19

